

CC2303CE03 Demande de subventions pour l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie

Conseil Communautaire du lundi 6 mars 2023

Convocation du 28 février 2023

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 28 février 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Marie-France GROSSE

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	PT		
ALIX Martial	PT	PORHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	REP	ALOISI Henri	GAILLOT Anne-Françoise
BAX DE KEATING Geoffroy	PT		
BERNARD Jean-Luc	PT		
BONTE Daniel	PT		
BRICAUD Nathalia	REP	CHEMIN Delphine	MAY-OTT Ysabelle
BRIOLANT Stéphanie	PT	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	REP	BUREAU Norbert	DEMICHELIS Janny
CAILLOL Valérie	PT		
CARESMEL Marie	PT		
CARIS Xavier	PT		
CAZANEUVE Claude	AE	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PT	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	PT	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	PT		
CINTRAT Alain	PT		
CONVERT Thierry	REP	MAZE Michel	SALIGNAT Emmanuel
COPETTI Isabelle	PT	MANDON Franck	
DEMICHELIS Janny	PT	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	PT		
DESMET France	REP		BERNARD Jean-Luc
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	PT	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	PT	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	PT		
FLORES Jean-Louis	PT	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	REP		MATILLON Véronique
FORMENTY Jacques	PT	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	PT	LE MENN Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	REP	MOUTET Jean-Luc	FORMENTY Jacques
GOURLAN Thomas	PT		
GROSSE Marie-France	PT		

GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	AE		
JAFFRE Valéry	REP		STEPHANE Nathalie
JEGAT Joëlle	PT		
JUTIER David	PT		
LAHITTE Chantal	PT		
LAMBERT Sylvain	PT	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	PT	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	PT	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	PT		
MARCHAL Evelyne	REP	GENTIL Jean-Christophe	ROSTAN Corinne
MATILLON Véronique	PT		
MAY OTT Ysabelle	PT	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	PT		
NEHLIL Ismaël	PT		
PAQUET Frédéric	PT		
PASQUES Jean-Marie	PT		
PETITPREZ Benoît	PT		
POMMET Raymond	AE		
QUERARD Serge	PT	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	PT	CHARRON Xavier	
REY Augustin	REP		PASQUES Jean-Marie
ROLLAND Virginie	PT		
ROSTAN Corinne	PT	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	AE	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	PT	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	PT		
SIRET Jean-François	PT		
STEPHANE Nathalie	PT		
TROGER Jacques	PT	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	PT		
WEISDORF Henri	PT		
YOUSSEF Leïla	PT		
ZANNIER Jean-Pierre	AE	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 50	Représentés : 10	Votants potentiels : 60	Absents/Excusés : 7
	Présents titulaires : 50			
	Présents suppléants : 0			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC0410L01 du 11 octobre 2004 portant mise en œuvre de la politique communautaire en faveur du logement,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC1612DI02 du 02 novembre 2016 instaurant un montant plancher pour les subventions concernant l'installation d'un dispositif de récupération d'eau de pluie,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC2209CE03 du 26 septembre 2022 modifiant le règlement d'obtention de subventions pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Vu l'avis favorable de la commission Eau et Assainissement qui s'est réunie le 14 février 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 30 % des travaux réalisés (uniquement sur le montant du matériel HT) limitée à 700 euros maximum pour les dossiers d'installation de récupérateurs d'eau de pluie,

ATTRIBUE la subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat selon le tableau ci-joint,

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20230306-CC2303CE03-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023